

Programme du CE2 au CM2

Enseignements obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français	8h
Mathématiques	5h
Langue vivante	11h ⁽¹⁾
Education physique et sportive (EPS)	
Sciences expérimentales et technologiques	
Culture humaniste : - pratique artistique et histoire des arts ⁽²⁾ - histoire-géographie-instruction civique et morale	
Total hebdomadaire	

⁽¹⁾ La déclinaison de cet horaire hebdomadaire sera en fonction du projet pédagogique des enseignants, dans le respect des volumes annuels fixés pour chacun des domaines disciplinaires :

- langue vivante : 54h
- éducation physique et sportive (EPS) : 108h
- sciences expérimentales et technologiques : 78h
- culture humaniste : pratique artistique et histoire des arts : 78h ; histoire-géographie-instruction civique et morale : 78h

⁽²⁾ L'enseignement annuel d'histoire des arts est de 20h et concerne l'ensemble des domaines disciplinaires.